Image not found or type unknown

Mon mari veut me mettre à la porte

Par **Allusyah**, le **12/02/2025** à **21:45**

Bonjour,

Je suis séparée d'avec mon mari depuis le 5 juin 2024, à son initiative.. Cependant nous vivions encore ensemble. J'ai repris contact avec le père de ma fille que je n'avais plus vu depuis 13 ans, et nous avons entamé une nouvelle relation. J'ai passé du temps chez lui pendant la période estivale, puis je suis revenue au domicile conjugal ensuite, et je suis retourner chez le père de ma fille depuis fin octobre jusqu'à aujourd'hui, pour les fêtes de fins d'année. Je souhaiterai pouvoir revenir au domicile conjugal pendant un petit moment, pour voir mes chiens, et car j'ai pratiquement toutes mes affaires là-bas. Mais mon mari m'interdit de venir, et me suggère même de partir rapidement, si, je cite " Tu veux que ça ce passe bien.". Je tiens à repréciser qu'il n'y a pas de procédure de divorce en cours à ma connaissance. A-t-il le droit de me refuser l'accès au logement ainsi que le droit d'habiter au domicile conjugal ? Et peut il m'obliger à déménager rapidement, alors que je ne dispose pas de véhicule ni de beaucoup de moyens financiers? Et aussi peut-il m'interdire de voir mes chiens ?

Par **Pierrepauljean**, le **12/02/2025** à **22:14**

Bonjour

Pourquoi dites vous "je suis séparée": y a t il une décision de justice?

Par **Zénas Nomikos**, le **14/02/2025** à **12:16**

Bonjour,

vous pouvez le mettre en garde, si il ne respecte pas vos volontés, qu'il est menaçant et autres, que vous écrirez au procureur de la République pour porter plainte au pénal contre lui pour harcèlement, menaces, et violences psychologiques.

Vous avez la possibilité de consulter gratuitement un avocat dans les lieux publics prévus à cet effet.

Vous pouvez aussi vous rapprocher d'une association d'aide aux victimes d'infractions

pénales : ils ont des juristes et des psychologues le tout gratuitement.

Il y a aussi votre ADIL : gratuit, sans rdvs et proche de chez vous : https://www.anil.org/

Bon courage.

Zénas

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés